

République Française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE LA FERRIERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 25 septembre 2024

Membres en exercice : 9
Quorum : 5

Date de la convocation: 12/09/2024

Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq septembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Marc LEPRINCE,

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Albert HAVIN, René LAVAINÉ, Marc LEPRINCE, Florence LEPRINCE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Excusés et Représentés par : Olivier FOUCHERE par Marc LEPRINCE, Martine MALHERBE par René LAVAINÉ

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Annette SANCTORUM

DE_2024_032

Objet : Révision du S.I.A.E.P Marray-La Ferrière pour 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 21 septembre 2023 fixant la participation du SIAEP pour 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas augmenter le loyer du SIAEP au 1^{er} janvier 2025 :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participation du SIAEP	500 €	750 €	750 €	750 €	600 €	600 €	600 €	600 €	650 €	650 €	650 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La Ferrière, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Marc LEPRINCE

Acte rendu exécutoire
après transmission au représentant de l'Etat le 26/09/2024
réception le 26/09/2024 et affichage, publication, notification le 26/09/2024

